



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE, DE LA LEGALITE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement**

AVIS D'ENQUETE

sur le territoire de la commune de Rognac portant sur la demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.151-36 du code rural et de la pêche maritime pour les travaux de sécurisation de la paroi rocheuse de la falaise de Rognac et de la voirie adjacente le long du chemin de Sarragousse

En exécution de l'arrêté n°2018-25 du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 30 MAI 2018, il sera procédé sur le territoire de la Commune de Rognac, à une **enquête publique portant sur la demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.151-36 du code rural et de la pêche maritime pour les travaux de sécurisation de la paroi rocheuse de la falaise de Rognac et de la voirie adjacente le long du chemin de Sarragousse.**

Est été désigné, en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Bernard DUMARTIN, Ancien directeur aménagement NEOLIA, retraité.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire de Rognac, resteront déposés **du lundi 18 juin 2018 au mercredi 04 juillet 2018 inclus**, soit pendant 17 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance, et consigner sur lesdits registres ses observations portant sur ledit projet, aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Rognac
1 place de l'Hôtel de ville
13340 ROGNAC

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit en Mairie de Rognac à l'adresse précitée, au Commissaire Enquêteur, ou au Maire, qui les annexera au registre.

En outre, les observations seront également reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra personnellement à cet effet au lieu précité, Mairie de Rognac, 1 place de l'Hôtel de ville, 13340 ROGNAC, **aux jours et heures suivants :**

- Lundi 18 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- Mardi 26 juin 2018 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 04 juillet 2018 de 14h00 à 17h00

Il rendra son avis motivé, dans un délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

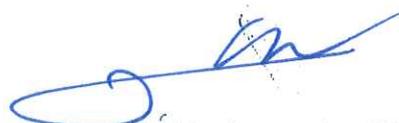
- Mairie de Rognac

1 place de l'Hôtel de ville
13340 ROGNAC
Tél : 04 42 87 76 00

- Préfecture des Bouches-du-Rhône

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret, 13006 Marseille
Tél : 04 84 35 40 00
Site Internet : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Marseille, le 30 MAI 2018 le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Maxime AHRWEILLER